

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Monsieur SCOTTI Patrick

Procurations : Madame JULIEN Valérie à Monsieur PLAUCHE Régis, Monsieur SCOTTI Patrick à Monsieur HUSER Marc

Convocation et affichage : 27/04/2023

Secrétaire de séance : Monsieur PLAUCHE Régis

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les organismes bénéficiaires de subventions communales pour l'année 2022, d'un montant total de 750 €. Il rappelle également qu'un montant de 1 800 € est inscrit au budget 2023 et que seules les associations ayant fait une demande en due forme auprès de la Mairie peuvent bénéficier d'une subvention.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer aux associations les sommes se répartissant ainsi qu'il suit :

Société de Chasse « La Fraternelle »	400 €
Espace Pédagogique François Richaudeau de Sisteron	50 €
Foyer socio-éducatif du collège Paul Arène	80 €
Louveterie des Alpes de Haute Provence	30 €
Pompiers de Noyers sur Jabron	120 €
Fonds de solidarité pour le logement Conseil Départemental	190 €
TOTAL	870 €
Disponible pour d'autres demandes :	930 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 04 mai 2023,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
Régis PLAUCHE

